

NOM DE LA COLLECTIVITE :

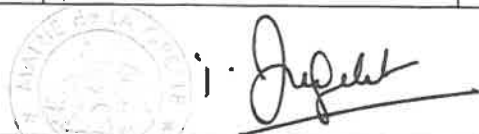
LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE LA GRESLE

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. CHARRIER JEAN-PIERRE 08160 MAIRIE DE LA GRESLE MAIRIE DE LA GRESLE	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps complet Depuis le 01-07-2017 (anc. 6 A 6 M 1 J)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 01-01-2025	Oui / Non		01-01-2026 01.10.2026



Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

- 1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables
- 2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.
- 3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)
- 4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité